

ASSURANCE CHÔMAGE : LE PATRONAT ATTAQUE NOS DROITS

Le renégociation de la convention d'assurance chômage engagée depuis février 2016 est encore l'occasion pour le patronat d'attaquer massivement le droit aux allocations chômage. Le patronat met en avant un déficit de l'Unedic de 4 milliard d'euros en 2016 pour un total cumulé de 30 milliard d'euros, prétexte pour imposer des économies. Ses dernières propositions transmises aux partenaires sociaux (syndicats) font apparaître des mesures toutes défavorables à l'indemnisation des chômeurs(euses) :

- Sanctionner l'absence de recherche d'emploi par une dégressivité des allocations . Alors que les demandeurs d'emploi sont déjà radié si leur recherche est estimée insuffisante, le patronat propose d'y ajouter la dégressivité de l'allocation.
- Moduler le calcul allocations-salaire. En constatant que certains précaires percevaient plus en maintenant l'inscription à Pôle emploi et en travaillant que certain salariés, le patronat veut baisser le complément d'allocation.
- Faire varier la durée d'indemnisation selon le taux de chômage. Ainsi le ratio un jour cotisé égal un jour indemnisé varierait en fonction de la situation effective du marché du travail
- Repousser l'entrée dans la filière senior à 59 ans alors qu'elle est à 50 ans actuellement et permet 36 mois d'indemnisation.
- Limiter l'accès à une formation aux 4 et non aux 6 premiers mois de chômage.
- Détruire l'indemnisation des travailleurs transfrontaliers. Le patronat exige aussi que l'État révise les modalités de compensation entre la France et les pays concernés.

Le patronat uni refuse toujours la hausse des cotisations sociales ou la recherche d'une autre source de financement. Il veut absolument faire payer la facture aux salariés avec ou sans emploi. Or une augmentation de 0.2 point de cotisation employeur permettrait une augmentation des recettes de l'Unedic d'un milliard tandis que l'arrêt de l'utilisation des contrats courts et des ruptures conventionnelles par le patronat économiserait treize milliards. La dette de l'Unedic est celle du patronat et de ses alliés : à eux de payer ! Nous dénonçons la gestion mafieuse de l'Unedic et nous demandons l'exclusion du patronat des négociation paritaires.

Nous exigeons :

- * L'indemnisation de tous les chômeurs à hauteur du SMIC.
- * La présence des chômeurs et précaires partout où se décide leur sort.
- * L'arrêt des contrôles et des sanctions contre les chômeurs
- * Que les employeurs privés comme publics payent pour la précarité occasionnée

>>>> Assurance-Chômage >>>> Code du travail >>>>

STOP À L'ATTAQUE DE NOS DROITS !

Participons aux manifestations unitaires contre la précarisation

AC ! Gironde : 21 rue Saincrie 33800 Bordeaux / Tel : 05 56 81 88 91 / email : ac.gironde@free.fr